

Recherches sociographiques



Marcel TRUDEL, *La population du Canada en 1666. Recensement reconstitué*

Jacques Henripin

Volume 38, Number 1, 1997

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/057104ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/057104ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Département de sociologie, Faculté des sciences sociales, Université Laval

ISSN

0034-1282 (print)

1705-6225 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this review

Henripin, J. (1997). Review of [Marcel TRUDEL, *La population du Canada en 1666. Recensement reconstitué*]. *Recherches sociographiques*, 38(1), 160–161. <https://doi.org/10.7202/057104ar>

Vaut-il la peine de lire encore Garneau aujourd'hui ? Oui, à condition de choisir le bon Garneau. Le livre de Bergeron nous présente surtout un seul Garneau alors qu'il y en a deux : celui de la légende et celui de chair et de sang qui écrivait au sein d'une époque tourmentée — peut-être la plus décisive de notre histoire — et à laquelle il a donné une signification d'ensemble. Bergeron, en choisissant la huitième édition, reprend surtout celui de la légende, celui dont l'œuvre une fois « purgée de toute erreur doctrinale » (p. 203) a servi de canevas pour un siècle à l'argumentation de l'idéologie de la survivance nationale. En effet, comment inscrire un homme et son œuvre au cœur d'une époque lorsque l'un et l'autre n'appartiennent déjà plus à la même époque ?

Pour un néophyte, le livre de Bergeron constitue une honnête introduction à l'homme et à son œuvre. Mais un lecteur plus exigeant qui voudra comprendre davantage les liens complexes qui unissent l'œuvre à l'homme et à son temps n'y trouvera pas toutes les clés désirées.

Jean LAMARRE

Conseil supérieur de l'éducation.

Marcel TRUDEL, *La population du Canada en 1666. Recensement reconstitué*, Sillery, Les Éditions du Septentrion, 1995, 379 p.

D'après les estimations de Statistique Canada, qui en est responsable, les recensements canadiens contemporains laissent échapper, malgré beaucoup de soins, six cent à neuf cent mille personnes. Ils varient d'un recensement à l'autre, mais ces nombres sont impressionnants. Cependant, ils ne représentent que deux à trois pour cent de la population, ce qui est peu si l'on compare ces pourcentages à l'estimation que fait Marcel Trudel des lacunes du premier recensement en territoire canadien, celui de 1666.

Dès son arrivée, Jean Talon, pressé par Colbert, met en branle ce recensement, qui se déroule entre janvier et juillet 1666, on ne sait trop avec quelle méthode. Résultat : 3 173 personnes, dont on connaît en principe le sexe, l'âge, l'état matrimonial et souvent, pour les adultes masculins, la profession ou le « statut légal », c'est-à-dire s'ils sont « habitants » (établis à leur compte), « engagés » (au service d'une autre personne pour trois ans) ou « volontaires » (libres mais non établis à leur compte). On ne recense pas les troupes de passage. Ces renseignements tiennent sur 152 feuillets volants, tous écrits (donc transcrits) de la même main, nous dit Trudel.

Mais cela est loin d'être complet. Trudel a littéralement refait le recensement et il arrive à 4 219 personnes, plus une fraction inconnue de 354 individus dont on ne sait s'ils font partie des troupes ou s'ils sont établis. Les énumérateurs de Talon (qui furent-ils ?) ont donc raté au moins le quart de la population établie. Ou encore des feuillets se sont perdus.

L'ouvrage contient une bibliographie d'une vingtaine de pages, suivie d'une « introduction » où l'auteur décrit le contexte de cette opération, fait une critique sans complaisance

des informations recueillies, montre leur incohérence, de même que la faible aptitude apparente de l'Intendant pour les additions (p. 37-67). Suit la partie principale (près de 240 pages) : la liste des personnes recensées ; pour chacune, il donne les nom et prénom, le sexe, l'état matrimonial, l'âge, la profession (souvent manquante) et le lieu d'origine (région du St-Laurent ou province de France). Ces personnes sont d'abord réparties par « gouvernement » ; dans chacun, on énumère d'abord les « gens d'église », classés par catégorie, puis la population laïque, par ordre alphabétique. Enfin, en appendice, figurent les quelque 350 officiers et soldats du printemps de 1666, qui ne font pas partie de la population à proprement parler. La majorité s'y intégreront plus tard. Pour ces militaires, on trouve leur qualité, leur compagnie, leur âge, leur province d'origine et si, deux ans plus tard, ils étaient dits « habitants » dans le « Rolle » de 1668, ce qui est le cas de la quasi-totalité.

Travail de rigueur, d'attention, de jugement et de patience, comme seuls peuvent le faire les historiens qui ont le culte des faits, si minimes soient-ils, et la sagacité d'un détective. Trudel cite une centaine de sources différentes qui lui ont fourni les éléments de son travail de reconstitution. Ajoutons que cet historien sait compter et qu'il est aussi un écrivain ; on le sent à la vigueur et à l'élégance de la langue.

Jacques HENRIPIN

*Département de démographie,
Université de Montréal.*

Louise DECHÊNE, *Le partage des subsistances au Canada sous le Régime français*, Montréal, Boréal, 1994, 283 p.

La thèse de doctorat de Louise Dechêne, publiée en 1974 sous le titre *Habitants et marchands de Montréal au XVII^e siècle*, a renouvelé l'historiographie de la Nouvelle-France. L'historienne poursuit depuis ce temps ses recherches sur l'histoire sociale de la Nouvelle-France en s'intéressant plus particulièrement au monde rural. Son plus récent livre s'inscrit dans le prolongement de ses travaux antérieurs. Elle y aborde la question fondamentale de la réglementation relative aux subsistances, la « police des grains », mais en décrivant les réalités auxquelles doivent faire face les autorités coloniales chargées de la définir, soit les mécanismes du commerce du blé et l'approvisionnement des magasins du roi.

L'auteure annonce ses couleurs dans les premières pages du livre. Elle veut démontrer que « l'hypercentralisation et le durcissement progressif des moyens d'action mis en œuvre par le gouvernement colonial s'inscrivent dans la logique d'un pouvoir autoritaire que rien n'empêche de s'abandonner à ses penchants naturels, selon l'expression de Tocqueville, et qui peut poursuivre librement ses propres objectifs » (p. 10). L'historiographie nous a habitués à une tout autre vision du rôle de l'État en Nouvelle-France. En effet, on a plutôt eu tendance à souligner les limites à l'absolutisme, lesquelles seraient liées à l'absence de vénalité des